

Comment demander son financement au DPC ? Mode d'emploi

Site www.agencedpc.fr

Vous devez vous identifier avec vos codes pour poursuivre la visite

2 choix :

1 -

2 -

The screenshot shows the website's navigation bar with a dropdown menu open. The dropdown contains two options: 'Accédez à votre compte et à Mon DPC, document de traçabilité des actions de santé' and 'Accédez aux inscriptions aux actions de DPC'. Yellow arrows point from the text '2 choix : 1 -' to the first dropdown option and from '2 -' to the second dropdown option. Below the navigation bar is a main menu with items: 'Nous connaître', 'Le DPC', 'Actualités & Presse', 'Rejoignez l'Agence', 'Aide & Contact', and 'Vous êtes'. A search bar is also present. The main content area features a laptop displaying a webpage, a pink circle, and blue circles. Text on the right explains 'Mon DPC' as a personal digital dossier for health professionals. A footer contains 'Actualités' and 'A la une'.

Agence nationale du Développement Professionnel Continu
Engagée pour un DPC de qualité

Accédez à votre compte et à Mon DPC, document de traçabilité des actions de santé

Accédez aux inscriptions aux actions de DPC

Nous connaître | Le DPC | Actualités & Presse | Rejoignez l'Agence | Aide & Contact | Vous êtes

Rechercher sur le site

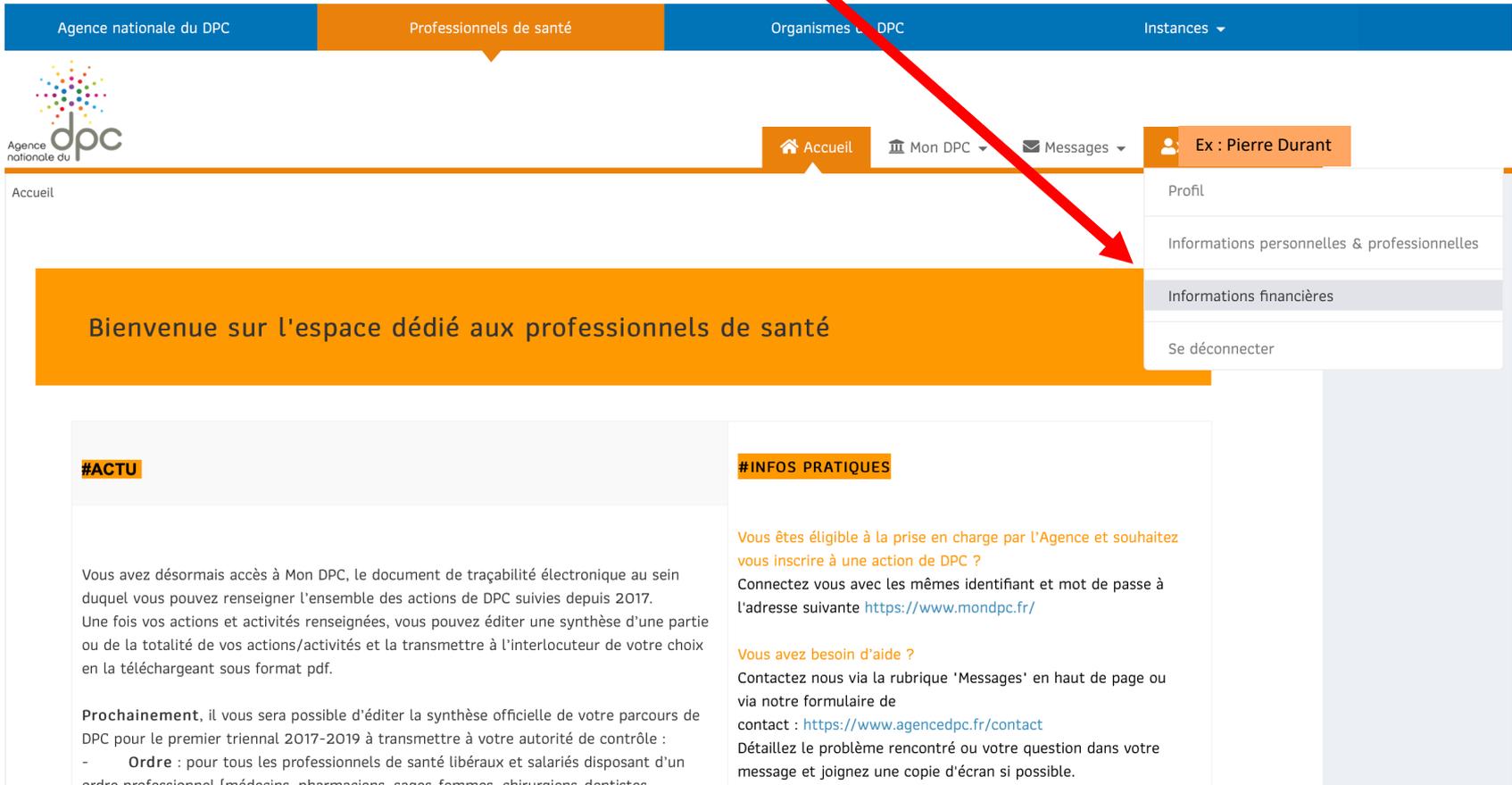
Qu'est-ce que « Mon DPC » ?
Mon DPC : le dossier numérique personnel des professionnels de santé, leur permettant de tracer et suivre leur activité de DPC et d'en rendre compte auprès de l'autorité de contrôle

Pour en savoir plus >>

Actualités | A la une

Choix 1 : Accédez à votre compte et à Mon DPC, document de traçabilité

Ici vous complétez vos données personnelles et informations financières. **Attention, les informations financières doivent être remplies sinon la demande de prise en charge ne sera pas possible.**



The screenshot shows the user interface of the DPC (Agence nationale du DPC) for health professionals. The top navigation bar includes 'Agence nationale du DPC', 'Professionnels de santé', 'Organismes DPC', and 'Instances'. The user is logged in as 'Pierre Durant'. The main content area features a large orange banner with the text 'Bienvenue sur l'espace dédié aux professionnels de santé'. Below this, there are two columns of information: '#ACTU' and '#INFOS PRATIQUES'. A red arrow points to the 'Informations financières' option in the user profile dropdown menu.

Agence nationale du DPC

Professionnels de santé

Organismes DPC

Instances

Agence nationale du dpc

Accueil

Mon DPC

Messages

Ex : Pierre Durant

Profil

Informations personnelles & professionnelles

Informations financières

Se déconnecter

Bienvenue sur l'espace dédié aux professionnels de santé

#ACTU

Vous avez désormais accès à Mon DPC, le document de traçabilité électronique au sein duquel vous pouvez renseigner l'ensemble des actions de DPC suivies depuis 2017. Une fois vos actions et activités renseignées, vous pouvez éditer une synthèse d'une partie ou de la totalité de vos actions/activités et la transmettre à l'interlocuteur de votre choix en la téléchargeant sous format pdf.

Prochainement, il vous sera possible d'éditer la synthèse officielle de votre parcours de DPC pour le premier triennal 2017-2019 à transmettre à votre autorité de contrôle :

- **Ordre** : pour tous les professionnels de santé libéraux et salariés disposant d'un ordre professionnel (médecins, pharmaciens, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)

#INFOS PRATIQUES

Vous êtes éligible à la prise en charge par l'Agence et souhaitez vous inscrire à une action de DPC ? Connectez vous avec les mêmes identifiant et mot de passe à l'adresse suivante <https://www.mondpc.fr/>

Vous avez besoin d'aide ? Contactez nous via la rubrique 'Messages' en haut de page ou via notre formulaire de contact : <https://www.agencedpc.fr/contact> Détaillez le problème rencontré ou votre question dans votre message et joignez une copie d'écran si possible.

Site www.agencedpc.fr

2 choix :



The screenshot shows the top navigation bar of the website. It includes a blue header with the following items: "Professionnels de santé", "Organismes de DPC", "Instances", and "EN". A dropdown menu is open under "Professionnels de santé", showing two options: "Accédez à votre compte et à Mon DPC, document de traçabilité" and "Accédez aux inscriptions aux actions de DPC". Below the navigation bar is the logo for "Agence nationale du Développement Professionnel Continu" (dpc) with the tagline "Engagée pour un DPC de qualité". A search bar is located on the right side of the navigation bar with the text "Rechercher sur le site" and a magnifying glass icon.

2 -



Actualités

A la une

Qu'est-ce que « Mon DPC » ?

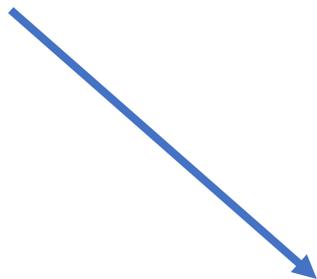
Mon DPC : le dossier numérique personnel des professionnels de santé, leur permettant de tracer et suivre leur activité de DPC et d'en rendre compte auprès de l'autorité de contrôle

Pour en savoir plus >>

Choix 2 : Accédez aux inscriptions, aux actions de DPC

Vous êtes redirigés vers le site www.mondpc.fr : c'est sur ce site que vous faite votre demande de prise en charge pour la formation

Cliquez sur
Recherche action



agencedpc.fr
Accueil
Mon compte
Mes actions de DPC
Mon forfait DPC
Messages
Recherche actions
Actualités
Forfaits
Le DPC en pratique
Guides et aides
Signalement

VOS MESSAGES EN ATTENTE

Activation des comptes toujours possible après le 28 février (message à destination des professionnels de santé qui n'ont pas encore activé leur compte sur le nouvel espace)

Un nouvel espace a été ouvert le 11 décembre dernier aux professionnels de santé ayant déjà un compte auprès de l'Agence nationale du DPC leur donnant accès au document de traçabilité (Mon DPC) qui leur permet de retracer leur activité de DPC et d'en rendre compte à la fin de chaque période triennale. Dans ce cadre vous avez été invité à activer votre compte sur ce nouvel espace.

Jusqu'au 28 février, il vous était possible de poursuivre vos inscriptions à des actions de DPC sans avoir réalisé cette opération d'activation.

Que se passe-t-il après le 28 février ?

- Vous pouvez activer votre nouveau compte à tout moment, mais vous ne pourrez plus vous inscrire à des actions de DPC sans l'avoir fait.
- Une fois votre compte activé, vous accédez aux données de votre profil sur le site www.agencedpc.fr et à la gestion de vos inscriptions sur le site www.mondpc.fr avec les mêmes identifiant et mot de passe.
2 conseils très importants :
- **Vous avez une inscription à faire ?** N'attendez pas la dernière minute, surtout si vous devez activer votre nouveau compte, car nos services font face à un volume de sollicitations inédit et ne peuvent traiter toutes les demandes ayant un caractère d'urgence du jour au lendemain. Sécurisez votre inscription en l'anticipant le plus tôt possible.
- **Vous rencontrez une difficulté lors de l'activation de votre nouveau**



Pour faire votre demande : 2 options

Numéro organisme ITMP : 4920
Vous accédez aux formations prises en charge par le DPC. Recherchez la titre de la formation voulues puis cliquez sur « détail action DPC »

OU

Référence de l'action (11 chiffres) : elle se trouve en bas de la page de la formation choisie du site ITMP (itmp.fr) : **49202X00XX**



MON DPC

agencedpc.fr

Accueil

Mon compte

Mes actions de DPC

Mon forfait DPC

Messages

Recherche actions

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Guides et aides

Signalement

RECHERCHER UNE ACTION

4920

ou

49202100014|

RECHERCHER

Profession(s) *

Sélectionner des catégories professionnelles

Spécialité(s) *

Sélectionner des spécialités

Année de réalisation *

2021

Mode d'exercice

Sélectionner des modes d'exercice

Actions spécifiques

Actions interpro en appui de l'exercice coordonné en santé

Type d'action



Vous arrivez sur la page de l'action de formation



MON DPC

agencedpc.fr

Accueil

Mon compte

Mes actions de DPC

Mon forfait DPC

Messages

Recherche actions

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Guides et aides

Signalement

Fiche action de DPC, référence n° 49202100026

Partie 1 – Fiche Action

Titre/intitulé de l'action

Trigger Points

Publics concernés

- ✓ Paramédicaux
 - Masseur-kinésithérapeute

Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)

- ✓ Masseurs-kinésithérapeutes :

Mode(s) d'exercice concerné(s)

- Libéraux
- Salariés en centres de santé conventionnés
- Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux
- Autre salariés

Liste des sessions avec dates et villes : choisir la session voulue et cliquez sur « s'inscrire ». ITMP sera informé de votre demande et validera votre DPC avant le début de la formation

Session 1	 S'inscrire	Formation continue	<ul style="list-style-type: none">• 20/03/2021 > 21/03/2021 - 14 Heures 94400 VITRY SUR SEINE
Session 2	 S'inscrire	Formation continue	<ul style="list-style-type: none">• 14/04/2021 > 15/04/2021 - 14 Heures 94400 VITRY SUR SEINE
Session 3	 S'inscrire	Formation continue	<ul style="list-style-type: none">• 03/06/2021 > 04/06/2021 - 14 Heures 94400 VITRY SUR SEINE
Session 4	 S'inscrire	Formation continue	<ul style="list-style-type: none">• 23/09/2021 > 24/09/2021 - 14 Heures 94400 VITRY SUR SEINE
Session 5	 S'inscrire	Formation continue	<ul style="list-style-type: none">• 01/05/2021 > 02/05/2021 - 14 Heures 13090 AIX EN PROVENCE
Session 7	 S'inscrire	Formation continue	<ul style="list-style-type: none">• 04/11/2021 > 05/11/2021 - 14 Heures 33700 MERIGNAC
Session 8	 S'inscrire	Formation continue	<ul style="list-style-type: none">• 03/07/2021 > 04/07/2021 - 14 Heures 69002 LYON 2EME ARRONDISSEMENT
Session 9	 S'inscrire	Formation continue	<ul style="list-style-type: none">• 13/02/2021 > 14/02/2021 - 14 Heures 06300 Nice

Capture d'écran



Pour rappel :

- Vous avez droit à une formation de 2 jours ou 14 heures par an
- Toute demande DPC doit être faite au même moment que la demande d'inscription à ITMP. (Et avant le début de la formation car l'accès à l'action est ensuite fermée par le DPC. L'inscription n'est plus possible).
- Le DPC finance votre formation sauf si le coût de la formation est supérieur à 700 euros. Vous n'avez donc aucun frais à avancer. Si le prix de la formation entre dans cette enveloppe, c'est le DPC qui nous règle. Si la formation dépasse cette enveloppe, vous réglez le supplément à ITMP par virement.
- Le DPC vous verse une indemnité pour perte d'activité selon ses conditions. Vous n'avez rien à faire pour la demander. Cette indemnité peut vous être versée plusieurs mois après la formation, comme notre règlement. Le délai de traitement par le DPC est parfois très long.
- Vous devez impérativement signer les feuilles d'émargement du DPC disponibles pendant la formation